



Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes
Section locale de Montréal

ÉLECTION MANDAT 2023-2027

MISE EN NOMINATION DES DIRIGEANTES ET DIRIGEANTS DE LA SECTION LOCALE DE MONTRÉAL

La mise en nomination aura lieu lors de l'assemblée générale des membres du **31 mai 2023**.
(article 503 C des Règlements de la Section locale de Montréal)

TOUTE procuration pour une mise en nomination doit être signée et datée par la candidate ou le candidat, ainsi que par un membre en règle. Celle-ci doit être remise au président d'élection avant ou au plus tard lors des mises en nomination.

Les candidates et candidats doivent fournir leur curriculum vitae (CV) lors de l'assemblée de mise en nomination et celui-ci ne peut excéder une page de format légal (8 ½ X 14). (article 508 A)

Pour être éligible à un poste de dirigeante ou de dirigeant dans l'exécutif de la Section locale de Montréal du Syndicat, il faudra avoir assisté à au moins trois (3) assemblées générales, et ce, au cours des onze (11) assemblées générales qui précèdera l'élection, y compris l'assemblée générale de la mise en nomination. (article 504)

Bonne chance à tous les candidats et les candidates et bonne campagne !

**Voter c'est important !
Il est de votre devoir de participer !**



Marc-Édouard Joubert

Président d'élection

STTP-Section locale de Montréal

MEJ/go sepb-574

Montréal, le 15 mai 2023 / 343